Conditions générales de vente
pour la Suisse de Fagus Suisse SA (CGV)

1. Général

A moins d'une adaptation ou d'un ajout notifié par un accord écrit complémentaire, nos conditions générales font partie intégrante de tout contrat conclu entre Fagus Suisse SA (Fagus) et ses clients. Toute condition dérogatoire doit être formulée par écrit.

Les informations, conseils techniques et autres détails fournis par Fagus s'appuient sur un savoir pointu et une conscience professionnelle élevée tout en tenant compte des informations apportées par le client et des valeurs issues de la pratique. Ces informations sont toutefois communiquées sans engagement et sans possibilité de recours.

Toute offre établie par Fagus est susceptible d'être modifiée. Quand un client accepte une offre, le contrat n'est conclu qu'au moment où Fagus l'a confirmé par écrit. Les deux parties acceptent une communication par e-mail.

2. Offres

Les offres de Fagus qui ne sont pas assorties d'un délai d'acceptation sont sans engagement jusqu'à ce que Fagus confirme la vente. Les offres formulées par Fagus sur la base de documents imprécis ou incomplets n'ont qu'un caractère indicatif.

Les qualités de bois sont définies par Fagus. Un échantillon ne peut pas être totalement représentatif de la qualité livrée.

Le travail à façon et propre bois sont régis par des conditions spécifiques dans le document: *«Conditions travail à façon».*

3. Prix

Toutes nos listes de prix ainsi que nos offres peuvent être modifiées en tout temps. Nous nous réservons le droit d'adapter nos prix à court terme et sans préavis selon l'évolution des prix du marché. Sauf indication contraire, nos prix sont en CHF (francs suisses), TVA non comprise, et s'entendent départ usine Des Breuleux.

Les prix figurant dans la confirmation de vente et la facture font foi. Les livraisons et prestations dont les prix n'ont pas été convenus par écrit au préalable sont facturées aux prix catalogue Fagus en vigueur à la date de la prestation.

Le prix convenu est basé sur la quantité commandée. Si les quantités de livraison sont inférieures, le prix par m3 augmente conformément au barème Fagus en vigueur le jour de la commande.

Les frais de transport sont calculés à part selon le tarif en vigueur. Tout temps d'attente ou de déchargement particulièrement long dans l'atelier ou sur le chantier du client est facturé en sus selon le tarif en vigueur.

Fagus Suisse SA, Grand'Rue 21, CH-2345 Les Breuleux
Tél. +41 32 474 45 35, E-mail info@fagussuisse.ch, www.fagussuisse.ch

4. Modification de commande

Toute modification de la commande par le client après la confirmation n'est possible qu'avec l'accord de Fagus et, sauf convention contraire, peut entraîner l'annulation des dates et délais convenus au préalable.

La liste de pièces doit être fournie au plus tard 15 jours après la commande ou au minimum 6 semaines avant la date de production.

La charge de travail due à la modification des listes de pièces et des listes de production après la confirmation est facturée.

Aucune modification n'est possible 4 jours de travail avant la date de production.

5. Différences au niveau des quantités

Le volume de la quantité commandée sera respecté dans la mesure du possible. Des livraisons légèrement majorées en raison de contraintes de production seront facturées d'office.

6. Ingénierie et conseil

Tous les devis, descriptions, échantillons et plans fournis au client restent la propriété de Fagus. Le destinataire est uniquement autorisé à utiliser les informations qu'ils contiennent. Les services d'ingénierie portent généralement sur l'élément de construction proposé et non sur la conception globale de la construction. Les sections indiquées dans l'offre sont basées sur un prédimensionnement selon les conditions cadres définies par écrit. Le calcul de la construction globale est à la charge du client.

7. Développement technique

Fagus est en droit de modifier le design, les modèles et les matériaux de sa propre initiative dans le cadre d'un développement continu sur le plan technique, pour autant que les modifications n'altèrent pas les caractéristiques des produits, restent visuellement discrètes et assurent une qualité identique.

8. Livraison et transport

Fagus met tout en œuvre pour tenir les délais de livraisons. Toutefois, ces derniers sont indicatifs et n'engagent aucunement la Société. Le non-respect des délais n'autorise pas le client d'annuler le contrat ni de prétendre à un dédommagement ou à d'autres exigences.

S'il est convenu d'une livraison sur appel, le client a l'obligation de donner l'ordre de livrer la marchandise dans le délai défini. Si la livraison/l'envoi est retardé(e) à la demande du client, les éventuels frais qui en découlent (p. ex. stockage provisoire) peuvent être facturés au client.

Les livraisons doivent être contrôlées au moment de la réception de la marchandise et les bons de livraison signés. Tout défaut doit être signalé à Fagus dans les huit jours.

Fagus Suisse SA, Grand'Rue 21, CH-2345 Les Breuleux
Tél. +41 32 474 45 35, E-mail info@fagussuisse.ch, www.fagussuisse.ch

Sauf convention contraire, la livraison et le transfert des risques s'effectuent selon EXW (Incoterms 2020), Fagus suisse SA entrepôt en Suisse conformément à la confirmation de vente. Fagus conserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au paiement intégral.

9. Garantie et responsabilité

Si le client constate des défauts de la marchandise, il ne doit pas en disposer, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être divisée, revendue ou transformée tant qu'un accord sur le règlement n'a pas été conclu ou qu'une conservation des preuves par un expert désigné et assermenté n'a pas été obtenue. Toute altération constatée doit être signalée par écrit immédiatement à réception de la marchandise, au plus tard dans les 8 jours.

Pour les défauts cachés ou invisibles, le délai de garantie usuel s'applique après notification écrite.

En cas de défauts qui surviennent durant la période de garantie et qui sont signalés en bonne et due forme, Fagus peut choisir de corriger les défauts/de réparer la pièce/l'élément défectueux, de procéder au remplacement ou – dans la mesure où elle renonce à la réparation ou au remplacement – de concéder une ristourne à l'acheteur. Toutes les autres demandes du client telles que l'annulation, la réduction, des dommages-intérêts (y compris, la responsabilité pour dommages consécutifs), etc., sont expressément exclus.

Si le client répare de sa propre initiative le défaut sans en avoir avisé Fagus, toute autre prétention de ce dernier, telles qu'une rédhibition, une réduction de prix, une indemnisation, une réparation de dommages consécutifs, etc, ne sera pas prise en considération.

Le bois est un produit naturel ; les différences de structure et de couleur en soulignent ses particularités propres. Selon la classification du bois, les nœuds, les écarts de fibres, les écarts de couleur, etc, sont visibles. Ces caractéristiques naturelles du bois ne permettent pas au client de justifier des défauts.

Les produits Fagus élaborés à partir de feuillus sont plus exigeants que ceux fabriqués en bois de résineux en ce qui concerne le transport, la transformation et l'assemblage. Le client est tenu de respecter les directives particulières et les fiches explicatives de Fagus.

L'application des clauses de nos contrats étant impérative, en cas de violation ou de non respect de ces dernières, un litige ou une contestation se régleront exclusivement dans le cadre de nos conditions. Sont notamment exclus des prétentions à des dommages et intérêts non spécifiquement notifiés, des réductions de prix, l'annulation ou la résiliation du contrat, à moins que le client ne puisse prouver un dol ou une négligence grave de Fagus. Sont exclus également des demandes d'indemnisation de la part du client pour des dommages ne concernant pas directement l'objet de la livraison, tels que des défauts sur des composants adjacents, un manque à gagner et d'autres dommages directs ou indirects.

10. Contrôle et entretien

Au cours de la phase, de construction et d'utilisation des installations, les conditions climatiques à l'intérieur du bâtiment peuvent sensiblement varier. Par conséquent, les éléments en bois, absorbant ou libérant de l'humidité, subissent soit un gonflement, soit un rétrécissement naturel du bois. Il peut

en résulter des fissures et des déformations pouvant affecter de manière optique ou statique les composants et raccordements. Des fissures peuvent également apparaître le long des joints de colle. Dans les cas extrêmes, dus à de fortes variations du climat ambiant, la portance de l'élément peut être altérée. Dans ce cas, il est nécessaire d'en vérifier les paramètres d'utilisation.

La rédaction d'un accord définissant les contrôles et l'entretien régulier des matériaux relève de la responsabilité du client et du constructeur. Fagus ne peut être tenu responsable de dommages résultant de changements d'utilisation ou de modifications de la construction.

Le document *«Information relative à l'utilisation de produits en bois feuillus collés»* indique les mesures de protection à prendre lors du transport, lors de la mise en œuvre et dans les bâtiments

11. Conditions de paiement

La date de la facture correspond à la date de livraison, cela vaut également pour les livraisons partielles, sauf indication contraire sur la facture.

Sauf accord contraire rédigé par écrit, nos factures sont payables à 30 (trente) jours net, sans escompte, la date de facturation faisant foi.

Fagus peut demander des acomptes compte tenu du montant de la commande et de l'avancement du traitement de la commande.

Le paiement est considéré comme valable à réception du montant sur le compte postal/bancaire de Fagus. En cas de retard de paiement, Fagus est en droit d'exiger des frais de rappel ainsi qu'un intérêt moratoire de 5%. Le droit de réclamer des dommages-intérêts supplémentaires est expressément réservé.

Le client n'a pas le droit de retenir le paiement au motif d'une réception non effectuée ou d'éventuels défauts. Le client ne dispose d'aucun droit de compensation. Si le client ne respecte pas ses obligations de paiement, Fagus peut, sous réserve d'autres prétentions, interrompre toute livraison ultérieure ou résilier le contrat sans que son client ne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

12. Réserve de propriété

Fagus se réserve un droit de propriété pour toute livraison effectuée jusqu'à son règlement intégral et peut décider librement de son inscription dans le registre. La réserve de propriété perdure, même si une marchandise livrée a été transformée en un nouvel objet. En cas de saisie ou autres prétentions de tiers, le client est tenu d'en informer immédiatement Fagus.

13. Droit applicable et for juridique

Pour tout type de procédure et pour chaque partie, le for juridique est au siège de Fagus, soit 2345 Les Breuleux (Suisse). Le droit applicable est le droit suisse.

Les Breuleux, janvier 2024

Fagus Suisse SA, Grand'Rue 21, CH-2345 Les Breuleux
Tél. +41 32 474 45 35, E-mail info@fagussuisse.ch, www.fagussuisse.ch